

Association Les bleuets



Projet éducatif

2024-2027



Siège social
4 rue des Terrasses
10000 TROYES

Rédigé en
mars 2024

Présentation de l'association

L'Association « Les bleuets », représentée par Madame Hélène TOUVET, présidente, est régie par la loi 1901. Elle dépend de la Congrégation des Sœurs Oblates de Saint-François de Sales. Cette dernière a été fondée à Troyes en 1866, par le bienheureux Père Louis Brisson et sainte Léonie Françoise de Sales Aviat.

L'Association, créée en 1998, organise des accueils de loisirs avec ou sans hébergement : camps d'adolescents et de jeunes, accueils collectifs de mineurs (ACM) agréés par le Ministère de l'Education Nationale, ainsi que des activités éducatives qui, de près ou de loin, se rapportent aux loisirs de la jeunesse.

But de l'association

L'Association « Les bleuets » a pour but l'éducation intégrale du jeune et de l'enfant et la formation de l'animateur. Elle veut les aider à grandir dans toutes leurs dimensions : **affective, intellectuelle, physique, sociale et spirituelle.**

Constats

L'association veut répondre aux besoins des familles et des jeunes d'aujourd'hui sans distinction (sociale, scolaire, culturelle ou religieuse).

Les familles souhaitent pour leurs enfants un cadre familial (structure à taille humaine) ainsi qu'un encadrement compétent et à l'écoute des besoins de leurs enfants.

Les enfants ont besoin quant à eux d'un espace de détente où ils puissent prendre le temps d'expérimenter, de vivre ensemble, de s'amuser. Ils sont aussi en demande d'un cadre et de règles de vie qui leur permettent de se construire.

Objectifs éducatifs

Eduquer à la citoyenneté au travers d'un vivre-ensemble qui s'appuie sur l'exemplarité, la sincérité, la joie, dans le respect de chacun.

Favoriser l'apprentissage de l'autonomie par une pédagogie de la confiance, d'encouragement et de valorisation des talents de chacun.

Développer le sens du beau à travers la nature, la culture et la valorisation du travail bien fait.

Evaluations

Les enfants participent à la vie de l'accueil (conseil de vie, élaboration des règles, etc). Les enfants développent une attitude respectueuse des personnes et des biens.

L'organisation des accueils favorise l'autonomie de l'enfant à travers les diverses activités et les actes de la vie quotidienne.

Les accueils proposent des activités et sorties variées (sorties culturelles, sorties natures, activités manuelles, projet artistique, etc).

Fonctionnement de l'Accueil Collectif de mineurs

Les locaux et espaces utilisés

L'Accueil collectif de mineurs Louis Brisson est situé à Saint-Parres aux Tertres, 8 rue Jean Jaurès. Il se compose de deux espaces distincts :

- Au niveau de la rue de la Maladière, d'un grand parc (environ un demi hectare), d'une grande salle d'activités ainsi que de deux petites salles attenantes (l'une étant réservée aux enfants de moins de 6 ans).
- Au niveau de la rue Jean Jaurès, d'une autre salle utilisée comme salle à manger.

Le budget de fonctionnement

Le budget est réactualisé et approuvé par la présidente de l'association tous les ans.

Les choix pour la constitution de l'équipe (diplômes et compétences)

Direction

Le directeur, titulaire du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ou d'un diplôme équivalent est responsable de l'encadrement du personnel et des stagiaires, de la surveillance générale de l'Accueil et de son fonctionnement, de l'application du règlement intérieur.

Il sera présent sur la structure sur toute l'amplitude horaire d'ouverture ou remplacé par son adjoint ou un animateur désigné comme tel, ayant les qualités requises pour assumer cette fonction.

Equipe d'animation

Conformément à la réglementation, l'équipe d'animation est composée d'animateurs titulaires et stagiaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), ou d'un diplôme équivalent.

Modalités de recrutements des animateurs en lien avec le directeur

Le directeur procède aux entretiens d'embauche des animateurs. Il veille à s'assurer des compétences du candidat en matière d'encadrement des mineurs (diplôme(s), stage(s), expériences) ainsi que de sa vision de l'éducation qui doit être en accord avec le présent projet éducatif.

Après un entretien qui peut être téléphonique ou en présentiel, le directeur informe la présidente de l'Association de sa volonté d'embaucher le candidat.

Si cette dernière donne son accord, un contrat d'engagement éducatif (CEE) est établi en collaboration avec l'Association Profession Sport et Loisirs de l'Aube 10 (Apassé 10).

Les horaires d'ouverture

L'ACM Louis Brisson est ouvert tous les mercredis en période scolaire et aux vacances de la Toussaint, d'hiver ainsi que durant le mois de juillet.

Le matin, les enfants sont accueillis par le directeur et les animateurs,

- Les mercredis de l'année scolaire entre 7h45 et 9h30
- Pour les vacances entre 7h30 et 9H30.

Le soir, le départ a lieu impérativement entre 17h00 et 18h00.

Les modalités tarifaires

L'Association a signé une convention avec la CAF et la MSA. Ce qui permet d'appliquer des tarifs modulés en fonction du Quotient Familial.

Pour les mercredis deux modalités tarifaires sont appliquées :

- Le tarif régulier (tous les mercredis ou un mercredi sur deux)
- Le tarif occasionnel (à partir de 3 mercredis sur la période)

Pour les vacances, une seule modalité tarifaire à la semaine et pour la journée complète.

Les conventions de partenariat

Une Convention de Prestation de Services a été signée entre l'Association Les Bleuets et **la CAF de l'Aube ainsi qu'avec la MSA**. Les familles peuvent bénéficier d'un tarif modulé selon le montant du Quotient Familial.

Une convention a également été signée avec le prestataire **API** pour la préparation et la livraison des repas.

La gestion salariale est confiée à l'**Apasse 10**.

Les outils d'information et de relation avec les familles

Un outil important de la communication avec les familles est le site internet (<https://assolesbleuets.com>) qui permet d'inscrire l'enfant et qui est documenté régulièrement par des articles sur les activités de l'association.

Pour communiquer avec les familles, le directeur échange principalement lors de l'accueil des enfants. Les mails sont privilégiés pour communiquer les informations. En cas de besoin, le directeur est joignable au téléphone.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur est propre à chaque accueil. Il est rédigé par le directeur en accord avec la présidente de l'association et est mis à jour à chaque fois que cela est nécessaire.

Les temps de concertations et de préparations pour l'équipe d'animation

Afin de préparer au mieux les activités, des échanges lors de réunions (en présentiels ou en visioconférences) sont prévus avant chaque période de vacances ou en début d'année scolaire.

A la suite de cette réunion un groupe WhatsApp® est mis en place qui permet de poursuivre les échanges et la préparation.

Après chaque journée d'accueil, une réunion (d'une vingtaine de minutes) est prévue pour échanger autour de la journée (réussites, points d'attentions...) et préparer celle du lendemain.

Les conditions de mise en œuvre des activités physiques et sportives

Pour l'encadrement des activités sportives, de loisirs ou autres, l'association se conforme à la demande des organismes prestataires et à la réglementation.

Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap

L'association souhaite être ouverte à tous, aussi est elle attentive à accueillir les enfants en situation de handicap selon les possibilités des locaux et de l'équipe d'encadrement.

Les modalités d'organisation des activités accessoires à un accueil sans hébergement

Mini Camp

Dans le cadre de l'ALSH, un mini-séjour peut être organisé (une à trois nuits). Ce dernier est encadré par des animateurs du centre. La direction en est confiée soit au directeur de l'ACM, soit à un animateur qualifié désigné pour cela.

Les nuits sous tentes à l'ACM Louis Brisson

Lors des vacances du mois de juillet, peut être proposée une initiation au camping. À la fin de la journée, les enfants inscrits restent au centre, mangent, participent à une veillée et dorment sous tente. L'ACM possède les sanitaires adéquats : douches et lavabos. L'encadrement est assuré par des animateurs du centre.

Les modalités d'évaluation et de suivi du projet

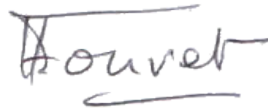
Lors de l'Assemblée Générale de l'association, chaque directeur présente les activités ayant eu lieu dans l'année écoulée. Cet échange permet une réévaluation annuelle de la mise en œuvre du projet éducatif.

Les modalités de communication entre l'organisateur et le directeur de l'ACM permettant d'assurer la sécurité physique, morale et affective des mineurs

La présidente rencontre régulièrement le directeur, particulièrement pour la relecture du projet pédagogique. Elle effectue des visites régulières dans les divers accueils afin de rencontrer les enfants et l'équipe d'animation.

Madame Hélène TOUVET, présidente

Le 16 mars 2024



Association 'les bleuet'
4 rue des Terrasses
10000 TROYES